

Des outils 4 et des acteurs

La loi d'orientation sur la forêt

De nombreux textes de lois encadrent notre forêt.

La loi d'orientation sur la forêt de 1985, révisée en 2001, s'inscrit dans une volonté de réforme et de dialogue renouvelé entre tous les acteurs et partenaires de la politique forestière qui s'est traduite ces dernières années :

➔ par l'adhésion aux constats et aux recommandations du rapport de Jean-Louis Bianco « *La forêt, une chance pour la France* » (1998), portant notamment sur la promotion de la **gestion durable multifonctionnelle des forêts**, **le renforcement de la compétitivité économique de la filière « forêt-bois »**, **la consolidation des emplois actuels et la création de nouveaux emplois, essentiellement dans le monde rural** ;

➔ par la négociation d'une **stratégie forestière nationale** pour quinze ans qui apporte une vision prospective et qui associe des acteurs économiques, de nombreux partenaires institutionnels et les représentants associatifs oeuvrant dans l'aménagement du territoire, le cadre de vie, le tourisme et les loisirs et la protection de l'environnement ;

➔ par la réforme des financements forestiers.



Les cinq points forts de la loi :

➔ Inscrire la gestion des forêts françaises dans le cadre international de **gestion durable des forêts**, et notamment le cadre des conférences ministérielles du processus paneuropéen d'Helsinki sur la protection et la valorisation des forêts en Europe.

➔ Répondre aux nouvelles attentes de la société vis-à-vis des forêts : cadre de vie, accueil et loisirs, environnement, protection de l'air et de l'eau, production et utilisation d'écomatériaux à base de bois. Des guides et documents de gestion des forêts plus diversifiés sont proposés. Deux nouveaux outils, **le règlement-type de gestion** et **le code de bonnes pratiques forestières**, permettent de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de propriétaires. La possibilité de reconnaissance et de contractualisation des services rendus par les forêts au travers de **chartes forestières de territoire** est instaurée. Une meilleure protection de la forêt contre les menaces de dégradation est recherchée.

➔ Éviter le morcellement et favoriser le regroupement de la propriété forestière.

➔ Confirmer l'importance économique de la forêt avec la production d'une ressource renouvelable - le bois - créatrice de valeur ajoutée et d'emploi.

➔ Engager les acteurs de la filière « forêt-bois » à structurer, ensemble et avec leurs partenaires d'autres secteurs, des projets intégrés dans le développement local et la gestion des territoires. Mettre en cohérence les actions de développement forestier avec les objectifs de **gestion durable multifonctionnelle**, en vue d'une meilleure articulation entre les Centres régionaux de la propriété forestière, les chambres d'agriculture et l'ONF.

D'après la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt.

Source : ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Environnement et du Développement durable.

Des dispositifs régionaux pour une gestion durable de la forêt

Le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS)

Le **schéma régional de gestion sylvicole (SRGS)** des forêts privées de Nord-Pas de Calais s'inscrit dans le cadre des **orientations régionales forestières**. Il a été approuvé en 2006 et comprend :

- une présentation de la région, de la forêt privée régionale, de la filière bois et des enjeux forestiers ;
- une définition des méthodes de diagnostic d'une forêt ;
- une définition des méthodes de gestion préconisées pour les différents types de forêts ;
- une description des grandes régions forestières, comprenant des indications détaillées sur les milieux, les essences et les zonages environnementaux.

La définition des conditions de mise en œuvre d'une **gestion forestière durable et multifonctionnelle**, au niveau régional, est le fil conducteur de l'élaboration du SRGS régional.

La Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** désigne l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement. La Région Nord-Pas de Calais vise à travers ce grand projet à préserver ses espaces naturels et la biodiversité qui les habite. Cette action se fait en collaboration avec différents acteurs régionaux : l'État, les Conseils généraux, les collectivités locales, les Parcs naturels régionaux, les professionnels gestionnaires de l'espace, les associations et les habitants.

Les principaux enjeux autour du maintien et du développement des espaces boisés sont :

- consolider les cœurs de nature boisés existants par la mise en place de mesures de protection et de gestion durable ;
- favoriser la création de nouveaux massifs boisés dans les secteurs régionaux où le taux de boisement est le plus faible ;
- créer des liaisons écologiques permettant de relier les grands ensembles boisés ;
- isoler les massifs forestiers de l'influence des drainages voisins.

Le Plan forêt régional

Le Plan forêt régional a pour objectif de doubler la surface de la forêt régionale en trente ans en préservant la biodiversité et en restaurant des **liaisons biologiques**.

Les nouveaux boisements participeront à l'économie locale en alimentant les filières bois (énergie et construction). Le cadre de vie des habitants sera également amélioré.



LES ACTEURS, QUI FAIT QUOI ?

La gestion durable de la forêt est possible avec une concertation intelligente de tous les acteurs. Chacun, selon ses moyens, participe à l'amélioration de la gestion des milieux forestiers. Voici une illustration qui rassemble de multiples acteurs. Saurez-vous reconnaître qui fait quoi ? Pourrez-vous la compléter avec d'autres partenaires ou d'autres actions ? Lycéens, à votre échelle, quelles actions pourriez-vous mener pour participer au bien-être de la forêt ?

Le débardage à cheval

Même si aujourd'hui les engins à moteur sortant les grumes des sous-bois après abattage sont moins « agressifs » vis-à-vis de l'environnement, dans certains cas (parcelles en pente, milieux fragiles, difficulté d'accès...), le débardage à cheval est préférable.



À VOUS DE JUGER

Rétablir ou maintenir l'équilibre des forêts constitue un long travail qui nécessite d'être sans cesse à l'écoute de la nature. Si nous parvenons à gérer ces espaces de manière durable, nous pourrions espérer les forêts de l'avenir biologiquement riches, avec un peuplement mixte en âges et en essences. Les arbres suffisamment mûrs seraient abattus, exploités et remplacés par de jeunes plants. Pour assurer la pérennité de la forêt, il va falloir que l'Homme soit constant dans ses pratiques.

Pistes d'exploitation

- Lister l'ensemble des acteurs et métiers concernés par la forêt.
- Dégager les grands axes d'une gestion durable de la forêt.
- Expliquer les notions de conflits d'usages.
- Au regard des objectifs annoncés, proposer un plan d'aménagement du territoire à 30 ans.

LEXIQUE



Certifications forestières FSC et PEFC : l'idée de certification forestière, née lors de la conférence de Rio en 1992, introduit un lien entre commerce et gestion durable, invitant les acteurs, et pas seulement les États, à se mobiliser afin d'introduire une discrimination et disqualifier ceux qui gèrent mal, au profit de ceux qui gèrent bien.

L'idée : utiliser les forces du marché pour promouvoir la gestion durable et faire en sorte que les consommateurs (publics et privés) exigent des produits issus de forêts gérées durablement.

Le moyen : une marque de certification.

À l'heure actuelle, deux principales marques coexistent à l'échelle internationale : le FSC (Forest Stewardship Council), créé en 1993 à l'initiative de grandes ONG nord américaines, et le PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) créé à Paris en 1999 par les propriétaires forestiers européens.

C'est cette dernière qui a été adoptée en grande majorité en France par la filière forêt-bois pour répondre aux préoccupations des consommateurs soucieux de préserver les ressources forestières de notre planète. Ce système, bien adapté au morçèlement de la forêt française et à ses diverses problématiques, vise à améliorer de manière progressive et continue la gestion de nos massifs forestiers. Peu à peu, il s'est imposé comme système de certification leader sur le plan international, couvrant plus de 225 millions d'hectares de forêts.

Pour aller plus loin...

Web

- La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (D.R.A.A.F) est en charge de l'enseignement agricole : <http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/>
- Le Conseil régional Nord-Pas de Calais propose une animation en ligne pour mieux comprendre la Trame verte et bleue : <http://www.nordpasdecalais.fr/environnement/TVB/TVB.asp>
- Le Centre régional de la Propriété forestière Nord Picardie (CRPF) : établissement public, au service des forêts privées en Nord-Pas de Calais : <http://www.crfpnorpic.fr/>
- L'Office National des Forêts (ONF) : établissement public qui gère les espaces forestiers appartenant à l'État et aux collectivités en assurant la protection de la biodiversité, l'accueil du public et le contrôle de l'exploitation des ressources : <http://www.onf.fr/>
- Les Conseils généraux du Nord et du Pas de Calais sont mobilisés pour le développement de la forêt au travers des politiques départementales de boisements, des Espaces naturels sensibles et de la valorisation de l'économie du bois. <http://www.cg59.fr>
<http://www.eden62.fr>
- Les trois Parcs naturels régionaux participent à la protection de la biodiversité dans les massifs forestiers ainsi qu'à leur valorisation, en lien avec les propriétaires forestiers publics et privés :
PNR Scarpe-Escaut : <http://www.pnr-scarpe-escaut.fr>
PNR des Caps et Marais d'Opale : <http://www.parc-opale.fr/>
PNR de l'Avesnois : <http://www.parc-naturel-avesnois.fr>

- Certification forestière PEFC :

<http://www.pefc-france.org/>

- Les chartes forestières du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche :

<http://agriculture.gouv.fr/chartes-forestieres-de-territoire>

- Les assises de la forêt par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche :

<http://agriculture.gouv.fr/assises-de-la-foret-et-du-bois>

- Pour une gestion durable de la forêt :

<http://www.amisdelaterre.org/foret>

Documents

- CRPF, PDF à télécharger :

« Les garanties de gestion durable des bois et des forêts » ;
« Code des bonnes pratiques sylvicoles Nord-Pas de Calais Picardie » ;

« L'accueil du public en forêt privée où et comment ? » :

<http://www.crfpnorpic.fr/index.php>

Sur le terrain

- Pour planter dans la cour du lycée, conseils et commandes d'arbres sur :

<http://www.enrx.fr/epld/plantons-le-decor>

